



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1155/2020
Date de la séance du CE : 21 octobre 2020
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
N° d'affaire : 2020.GSI.1083
Classification : Non classifié

Répartition régionale des places d'EMS. Rapport sur la motion 284-2015 Amstutz (Schwanden-Sigrisiwil, UDC)

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, arrête :

1. Le rapport est approuvé.
2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction des finances
- Direction de l'intérieur et de la justice
- Direction des travaux publics et des transports
- Grand Conseil

Pièce jointe

- Rapport